

**ANNEXE III**  
**De l'arrêté du 15 mai 2008**

**DÉFINISSANT LES INSIGNES DISTINCTIFS, BOUTONS, INSIGNES DE GRADES,  
ATTRIBUTS DE FONCTION ET FOURRAGERE.**

**INSIGNE DISTINCTIF :**

Il est constitué par une grenade en cannetille et paillettes d'argent pour les officiers et les adjudants, en filé d'argent et soie écarlate pour les sergents, brodé en laine écarlate pour les caporaux et sapeurs.

- l'insigne est placé tel quel sur le devant du bandeau du képi.
- l'insigne est posé sur un écusson en velours de soie noire avec passepoil en drap écarlate pour port sur le col de la vareuse.
- l'insigne du corps d'appartenance est porté sur la vareuse ou sur la chemise en saison estivale, à la hauteur de la poche droite.

**BOUTONS :**

En plaqué argent pour les officiers et adjudants, chromé pour les sergents, caporaux et sapeurs, estampés en relief d'une grenade et portant en exergue : "sapeurs-pompiers".

Petits boutons de 16 et 17 mm pour les poches et pattes d'épaules, gros boutons de 23 mm pour la fermeture des effets et habillement.

**INSIGNES DE GRADE :**

**Officiers et adjudants :**

Galons de 5 centimètres de longueur et 8 millimètres de largeur, en trait argent ou or pour les officiers, en trait argent et soie ou or et soie pour les adjudants, cousus sur patte drap, posés sur les pattes d'épaules (pour la vareuse) ou sur la poitrine pour la veste de protection, le parka, le pull-over, le sweat-shirt, le polo, le tee-shirt et la veste de l'ensemble deux pièces de la tenue d'intervention, ainsi que sur la combinaison, fixés par un système auto agrippant.

Colonel : cinq galons argent

Lieutenant-colonel : cinq galons (les 1er, 3ème et 5ème en argent, les 2ème et 4ème en or)

Commandant : quatre galons argent

Capitaine : trois galons argent

Lieutenant : deux galons argent

Major : 1 galon argent avec une raie médiane rouge et 1 galon argent

Adjudant-chef : un galon argent et soie

Adjudant : un galon or et soie

**Sergents :**

Galons de 5 centimètres de longueur et de 8 millimètres de largeur en forme de V, en lézarde argent, cousus sur patte drap posés sur les pattes d'épaules (pour la vareuse) ou sur la poitrine pour la veste de protection, le parka, le pull-over, le sweat shirt, le polo, le tee-shirt et la veste de l'ensemble deux pièces de la tenue d'intervention, ainsi que sur la combinaison, fixés par un système auto agrippant.

Sergent-chef : trois galons argent

Sergent : un galon argent

**Caporaux et sapeurs**

Galons de 5 centimètres de longueur et de 8 millimètres de largeur en forme de V, en laine rouge, cousus sur patte drap, posés sur les pattes d'épaules (pour la vareuse) ou en forme de barre inclinée sur la poitrine pour la veste de protection, le parka, le pull-over, le sweat shirt, le polo, le tee-shirt et la veste de l'ensemble deux pièces de la tenue d'intervention, ainsi que sur la combinaison, fixés par un système auto agrippant.

Caporal chef : trois galons en laine rouge

Caporal : deux galons en laine rouge

Sapeur : un galon en laine rouge pour les sapeurs-pompiers volontaires ayant validé la formation initiale ou pour les sapeurs-pompiers professionnels ayant validé la formation d'intégration.

## **Distinction de grade sur les casques :**

### **Casque F1 :**

- bande rétro réfléchissante blanche, officiers
- bande rétro réfléchissante jaune, s/officiers
- bande rétro réfléchissante rouge orangé, hommes du rang
- bande rétro réfléchissante gris-argent et vert pour le service de santé

### **Casque F2 :**

- **casque de couleur blanche** : officiers et service de santé
- **casque de couleur jaune** : sous-officiers
- **casque de couleur rouge : hommes du rang**
- bande rétro-réfléchissante blanche, officiers, sous-officiers, hommes du rang et le service de santé (inscription sapeur-pompier)

## **ATTRIBUTS DE FONCTION :**

L'attribut de fonction du directeur départemental et directeur adjoint ou commandant de groupement des services d'incendie et de secours est caractérisé par :

- un motif constitué par le foudre ailé dit "d'état-major", en frisure et paillettes d'or pour les directeurs et argent pour les directeurs adjoints ou commandants de groupement.
- un attribut posé sur patte en drap de teinte bleue et placé sur la manche gauche de la vareuse, à égale distance entre l'épaule et le coude.

## **FOURRAGERE :**

Elle est composée d'un cordon rond, de nuances bleu, blanc et rouge mélangées et terminée par un noeud et un ferret argenté.

La fourragère obtenue au cours des événements de la guerre 1939-1945 comporte en surplus une olive argentée placée au-dessus du ferret et portant la mention "1939-1945".